

AIDE JURIDICTIONNELLE report audience avocate

Par GAUTIER AURELIE, le 06/02/2017 à 15:01

Dans le cadre d'une séparation avec mon conjoint, je suis allée en rdv chez une avocate qui m'a parlé de l'aide juridictionnelle je lui ai fourni tous les papiers même des papiers qui n'avaient aucun rapport avec mes ressources

(cpam), en novembre nous devons passer en audience demain, mon avocate me dit la veille qu'elle va demander un report de l'audience à cause de l'aide juridictionnelle je lui ai tout donné comme papiers et j'ai l'impression qu'elle ne veut pas aller à l'audience car elle n'a pas été payée?

Puis-je aller demain à l'audience en demandant au juge de juger mon dossier qui est à l'amiable avec mon conjoint ou suis je obliger d'accepter le report.

Bien cordialement Aurélie GAUTIER